

1968

Mercredi 1er novembre 1972

Aide aux victimes du conflit
indo-pakistanaï.

Département politique. Proposition du 18 octobre 1972 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
26 octobre 1972 (annexe).

Département politique. Co-rapport du 27 octobre 1972 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et compte tenu du rapport
joint du Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Un crédit de 2,5 millions de francs est ouvert pour permettre
de faire face aux engagements de la Confédération encore en
cours dans le subcontinent indien, à la suite des événements
indo-pakistanaï.
2. Un crédit supplémentaire de 2,5 millions est inscrit dans le
second supplément du budget de 1972, à l'article 201.493.23
"Actions internationales".
Un crédit provisoire urgent est accordé pour ce montant.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 15 pour exécution
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 5

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. Müller

o.222.BD - MD/am

3003 Berne, le 18 octobre 1972

DistribuéeAu Conseil fédéralAide aux victimes du conflit
indo-pakistanaï

Le 14 juin 1971, alors que des millions de réfugiés provenant du Pakistan oriental pénétraient en Inde dans un état de misère indescriptible, le Conseil fédéral, soucieux de marquer sa sympathie et son soutien à ces innocentes victimes d'événements politiques, ouvrait en leur faveur un premier crédit de 1 million de francs. A peine deux mois plus tard, soit le 11 août, devant l'importance que prenaient ces événements auxquels nous assistions, un deuxième crédit de 6 millions de francs était voté et alloué dans sa majeure partie au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'achat de riz et de matières grasses. Le flux des réfugiés en Inde augmentant sans cesse, de nouveaux appels de fonds étaient lancés tant par les Nations Unies que par les organisations d'entraide internationale non-gouvernementales. Décidé à poursuivre son aide, le Conseil fédéral octroyait alors, le 20 octobre 1971, un crédit, plus important que les précédents, de 10 millions. Ce crédit était renouvelé le 16 février 1972 et devait être utilisé principalement pour l'affrètement de deux avions DC-6 mis par la Suisse à la disposition du CICR et au versement d'un million de dollars supplémentaire au HCR. Enfin, le 10 juillet dernier, une cinquième contribution, atteignant 7 millions de francs, était derechef accordée, portant ainsi à 34.500.000 francs le total des crédits ouverts par la Confédération en relation avec les événements du subcontinent indien. De son côté, le peuple suisse n'a

./.

pas failli à son devoir et nous ne sommes certainement pas loin de la vérité en articulant le chiffre de 100 millions de francs qu'atteindra probablement à la fin de 1972 l'aide totale de notre pays. Nous rappelons à ce propos la motion de MM. Franzoni et Hofmann que le Conseil fédéral a acceptée en se disant prêt à doubler par des prestations globales les dons privés reçus par cinq grandes organisations charitables suisses au cours d'une collecte organisée par celles-ci.

Nous constatons aujourd'hui que l'aide massive internationale qui ne cesse encore d'affluer au Bangla Desh a eu d'heureux résultats. La famine, fléau dont l'apparition était admise comme certaine, a pu être évitée; les épidémies de toutes sortes qui devaient ravager le pays ont été contrôlées, grâce à une amélioration constante de la situation sanitaire. Enfin, un calme, relatif il est vrai, est en train de s'installer dans ce pays après une année de tragiques événements. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan précis de l'ampleur de l'aide que les nations conscientes de leur devoir ont fournie pour soulager les souffrances endurées par des millions d'êtres humains. Toujours est-il que les Nations Unies ont contribué, en dernier lieu par le canal de l'UNROD (United Nations Relief Operation Dacca), d'une manière décisive, à l'amélioration des conditions de vie au Bangla Desh. L'UNROD, dont l'action est actuellement limitée au 31 mars 1973, a distribué à ce jour pour 67 millions de dollars de secours.

Nous pensons donc avoir largement contribué à cette action internationale d'importance exceptionnelle et estimons dès lors pouvoir ramener notre aide, dès le début de 1973, sauf faits nouveaux, à ses dimensions habituelles. A cette date entrera en effet en vigueur le nouveau crédit de programme qui permettra à la Confédération de poursuivre, sur une échelle plus modeste, son aide au Bangla Desh, par l'entremise d'organisations internationales et du CICR, et de continuer à soutenir financièrement dans les limites de ses moyens les actions d'agences suisses bénévoles. Nous relèverons à ce propos que, depuis le 1er septembre de cette année, un

seul des deux avions affrétés pour le CICR est encore en service et nous prenons d'ores et déjà les dispositions voulues pour qu'il soit mis définitivement un terme à sa mission le 31 décembre prochain.

Pour nous permettre de faire face aux engagements en cours, constitués principalement par l'affrètement de l'avion encore en service, dont le coût revient à environ Fr. 600.000.- par mois, un ultime crédit de 2,5 millions de francs est nécessaire. Ce montant devrait être accordé, comme les précédents, par voie de crédit supplémentaire urgent à la charge de la rubrique budgétaire 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres d'entraide internationale".

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de faire la

proposition suivante :

1. Un crédit de 2,5 millions de francs est ouvert pour permettre de faire face aux engagements de la Confédération encore en cours dans le subcontinent indien, à la suite des événements indo-pakistanaïes.
2. Ce montant fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire urgent et sera imputé sur la rubrique budgétaire 201.493.23 "Frais résultant des oeuvres d'entraide internationale".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour co-rapport :

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique, en 15 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information.

3003 Berne, le 26 octobre 1972

Distribué

Au Conseil fédéral

Aide aux victimes du conflit
indo-pakistanaï

942.1

C o - r a p p o r t

à la proposition du Département politique fédéral
du 18 octobre 1972

Le Département fédéral des finances et des douanes approuve la proposition du Département politique.

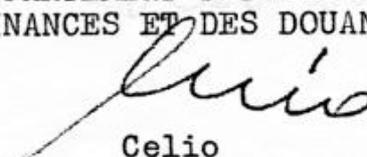
Il prend note du fait que la phase actuelle de cette action, qui c'est caractérisée par l'utilisation d'avions affrétés par le CICR, prendra fin définitivement le 31 décembre prochain et que, dès cette date, l'aide fédérale sera ramenée à des dimensions plus modestes ne dépassant pas le cadre habituel.

Le délai fixé pour l'inscription des crédits dans le second supplément du budget étant échu au moment où la présente proposition sera soumise au Conseil fédéral, le Département fédéral des finances et des douanes propose de libeller le point 2 du dispositif comme suit:

2. Un crédit supplémentaire de 2,5 millions est inscrit dans le second supplément du budget de 1972, à l'article 201.493.23 "Actions internationales".

Un crédit provisoire urgent est accordé pour ce montant.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
FINANCES ET DES DOUANES


Celio